



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

-----

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 29 septembre 2021, à 18h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni en salle du conseil à Cadillac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mmes Corinne BOURCHEIX, Marilys DEJOUA et Mrs Michel ARMAGNACQ, André BOYER, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, André LEVEQUE, Jérôme TAINGUY, Serge AUGÉARD.

Procurations : Mr Joël LACOSTE donne procuration à Mr Michel ARMAGNACQ, Mr Michel VINCELOT donne procuration à Mr Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Mr André LEVEQUE

Membres en exercice : 14      Présents : 12      Procuration : 2

### 33-2021\_ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service 2020 – Eau potable SIEA des 2 RIVES

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation du rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité.

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service d'EAU POTABLE du SIEA des 2 rives (services de Cadillac, Cérons, Podensac-Virelade et Rions).

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Didier AUDOIT





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

-----

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 29 septembre 2021, à 18h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni en salle du conseil en mairie de Cadillac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mmes Corinne BOURCHEIX, Marilys DEJOUA et Mrs Michel ARMAGNACQ, André BOYER, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, André LEVEQUE, Jérôme TAINGUY, Serge AUGÉARD.

Procurations : Mr Joël LACOSTE donne procuration à Mr Michel ARMAGNACQ, Mr Michel VINCELOT donne procuration à Mr Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Mr André LEVEQUE

Membres en exercice : 14      Présents : 12      Procuration : 2

### 34-2021\_ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service 2020– Assainissement collectif SIEA 2 RIVES

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation du rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

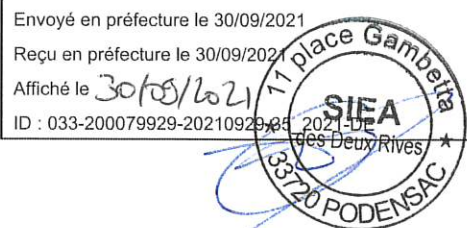
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF du SIEA des 2 RIVES (services de Cadillac, Cérons, Podensac-Virelade et Rions)

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Didier AUDOIT





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

-----

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 29 septembre 2021, à 18h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni en salle du conseil en mairie de Cadillac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mmes Corinne BOURCHEIX, Marilyns DEJOUA et Mrs Michel ARMAGNACQ, André BOYER, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, André LEVEQUE, Jérôme TAINGUY, Serge AUGÉARD.

Procurations : Mr Joël LACOSTE donne procuration à Mr Michel ARMAGNACQ, Mr Michel VINCELOT donne procuration à Mr Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Mr André LEVEQUE

Membres en exercice : 14      Présents : 12      Procuration : 2

### 35-2021\_ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service 2019– Assainissement non collectif SIEA des 2 RIVES communes de Porte de Benauges quartier Arbis et Saint Pierre de Bat

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation de ces rapports, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

- **ADOpte** les rapports sur le prix et la qualité du service D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF du SIEA des 2 Rives (communes de Porte de Benauges quartier Arbis et Saint Pierre de Bat)

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Didier AUDOIT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

-----

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 29 septembre 2021, à 18h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni en salle du conseil en mairie de Cadillac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mmes Corinne BOURCHEIX, Marilys DEJOUA et Mrs Michel ARMAGNACQ, André BOYER, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, André LEVEQUE, Jérôme TAINGUY, Serge AUGÉARD.

Procurations : Mr Joël LACOSTE donne procuration à Mr Michel ARMAGNACQ, Mr Michel VINCELOT donne procuration à Mr Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Mr André LEVEQUE

Membres en exercice : 14      Présents : 12      Procuration : 2

**36-2021\_ Autorisation donnée au Président pour signer le protocole d'accord transactionnel avec la SMACL suite au sinistre de février 2021**

Monsieur le Président rappelle le sinistre en date du samedi 6 février 2021, la canalisation et sa structure métallique de franchissement ont été détruites à cause de l'effondrement des deux berges du ruisseau de l'Euille provoqué par le fort courant de la crue de la Garonne.

Coté Béguey la chute d'un arbre emporté par le glissement de la berge a accentué à la destruction de la structure de franchissement.

Après une expertise, la SMACL (assureur du SIEA des 2 RIVES) a envoyé un protocole d'accord transactionnel.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel avec la SMACL et tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Président*  
**Didier AUDOIT**

